Les valeurs de la Section « Ressources phytogénétiques »



Le périmètre de la Section

L'ensemble des espèces végétales cultivées et leurs apparentées sauvages (hors arbres forestiers) conservé en France métropolitaine et en Outre-mer.







La Section CTPS « Ressources phytogénétiques » est une composante de la **coordination nationale** pour la conservation des ressources phytogénétiques.

La structure de cette coordination nationale, installée au GEVES par le ministère chargé de l'Agriculture, est au service des gestionnaires de collection(s) pour aider à :

- **mettre en valeur et faire connaître** leur travail de conservation
- **tisser des liens** avec d'autres gestionnaires, échanger, partager les questionnements et trouver des solutions
- les **mettre en relation** avec une communauté d'experts.

Pour aller plus loin

www.geves.fr/ressources-phytogenetiques



Contact

coordination.rpg@geves.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
C.T.P.S
COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT DE LA SÉLECTION DES PLANTES CULTIVÉES

GEVES
Expertise & Performance

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
C.T.P.S
COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT DE LA SÉLECTION DES PLANTES CULTIVÉES

La Section « Ressources phytogénétiques »

Un collectif au service de la préservation et de la gestion durable de la diversité des plantes d'intérêt









La Section « Ressources phytogénétiques »

Créée en 2016, cette Section, qui compte statutairement 46 membres, élargit et complète l'activité du CTPS, instance consultative du ministère chargé de l'Agriculture associant près de 800 experts.

L'objectif commun à ses membres

S'assurer de la préservation, de l'utilisation durable et de la promotion du patrimoine génétique français.

Une variété d'acteurs représentés

5 ministères, organismes publics et privés, sélectionneurs, producteurs de semences, réseaux de conservation, agriculteurs, associations, conservatoires ou acteurs de la valorisation.

Ses missions : appui aux gestionnaires et au ministère chargé de l'Agriculture, expertise, réflexion prospective

- **avis** sur la reconnaissance comme « gestionnaire d'une collection de ressources phytogénétiques (RPG) pour l'agriculture et l'alimentation » et sur la liste des RPG versées à la Collection nationale
- appui à la conservation des RPG des **espèces orphelines** et des **collections menacées**
- réflexion sur le financement d'**actions de soutien** des gestionnaires de collection(s), notamment par la mise en œuvre d'un fonds de dotation
- mise en œuvre par la France des **accords internationaux** relatifs aux RPG.



Un impératif : préserver les ressources phytogénétiques

- **vivier de solutions innovantes** en réponse aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi qu'aux demandes d'une société en évolution rapide
- **expression de la diversité génétique** nécessaire à la résilience des systèmes agricoles face aux changements globaux
- **patrimoine culturel, matériel et immatériel** à mettre à la disposition du plus grand nombre.



Qu'est-ce que les ressources phytogénétiques ?

C'est l'ensemble de la diversité des espèces de plantes cultivées et sauvages.

Sa géographie et son histoire font de la France un pays riche d'une diversité de ressources phytogénétiques. Leur conservation, valorisation et gestion sont aussi plurielles !



Une Collection nationale pour préserver cette richesse

La **Collection nationale** regroupe un ensemble de ressources génétiques végétales d'intérêt pour la France, que ce soit d'un point de vue patrimonial, culturel, agricole ou scientifique.

Ces ressources sont mises à disposition de l'État par les organismes publics ou privés auxquels elles appartiennent (Loi 2010-874 du 27 juillet 2010) afin de :

- **conserver et valoriser** le patrimoine national
- respecter les engagements internationaux de la France en contribuant à la mise en œuvre du **Traité international** sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA).